

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro 39 – Décembre 2009

www.cpat.asso.fr

EDITORIAL

De la DIACT à la DATAR Retour à la case départ ?

Hervé NORA
Président du Cercle

On se souvient des prises de positions du Cercle lors du changement de nom de la DATAR. Nous avons à l'époque rappelé ce que voulait dire.

- « DATAR » : Délégation (interministérielle, puisque la Datar agissait par délégation du Premier Ministre).

- « à l'aménagement du territoire » : il s'agissait tout à la fois de renforcer et d'équilibrer le développement régional.

- « et à l'action régionale » : ce dernier terme, voulu expressément par son fondateur, Olivier Guichard, sous-entendait à la fois les actions vers les régions et l'encouragement aux actions des régions.

Nous avons alors soutenu que le changement de DATAR, créé en février 1963, en DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à la compétitivité des territoires) était non seulement inutile mais réducteur.

Ce changement de nom était aussi une faute de communication. Ce nom imprononçable ramenait la Datar au rang d'une direction d'administration centrale noyée dans la nébuleuse Ministère de l'Intérieur : la DATAR devenait invisible et anonyme.

Le Conseil des Ministres du 9 décembre a décidé de revenir - que le Ministre en soit ici remercié - au nom d'origine : DATAR. Enfin pas tout à fait car DATAR se traduit par : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Nous avons déjà dit qu'« interministérielle » est de trop. Mais peut-être n'était-ce pas inutile de le rappeler, la DATAR étant rattachée au ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire.

Quant à la nouvelle signification de l'« AR », « attractivité régionale », on peut se demander en quoi elle est plus significative qu'« action régionale ». Mais sans doute aurons-nous rapidement la réponse à la question de fond : quels changements de politiques recouvre ce retour à la case départ ?

Vous lirez ci-après le texte du décret qui définit les missions de cette nouvelle Datar.

Donnez-nous vos réactions.

Dites-nous en quoi vous trouvez ce changement innovant ou non, et ce que vous pensez de « l'attractivité ».

La Lettre reviendra sur ce sujet dans son prochain numéro.

Sommaire

• DE LA DIACT A LA DATAR	Hervé NORA	1
VOYAGE D'ETUDE EN MOSELLE		
• LE CERCLE EN MOSELLE	Jean-Marie SIMON	3
• REUNION AU CONSEIL GENERAL	Hervé NORA	4
• INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE	Jean-Marie SIMON	5
• REUNION A LA MAIRIE DE BITCHE	Jean-Marie SIMON	6
• VISITE DE LA CITADELLE	Jean-François DREVET	7
• A PROPOS DE LA RECONVERSION INDUSTRIELLE DE LA LORRAINE	Jean-Marie MAITRESSE	8
• L'ECOLE CENTRALE DE PEKIN	Jean DOREY	10
• NOTES DE LECTURE : LES VILLES VIVANTES, ITALIE XIIIEME - XVEME SIECLE	Jean-Paul LACAZE	13
• VISITE DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MERY SUR OISE		14

Le décret du 15 décembre 2009

Article 1

I. - La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), placée sous l'autorité du Premier ministre, est chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire.

Dans ces domaines, elle assure au niveau national la coordination interministérielle ; elle est en outre chargée de l'observation, de l'étude, de la prospective, du suivi et de l'évaluation.

Elle prépare les actions et programmes destinés à renforcer l'attractivité économique, la cohésion et la compétitivité des territoires, à accompagner la mutation économique, à améliorer l'accessibilité et à promouvoir un aménagement durable, équilibré et cohérent des territoires ruraux et urbains.

Elle contribue à la politique visant à renforcer les réseaux territoriaux d'innovation.

II. - La délégation participe à l'élaboration des stratégies nationales de compétitivité économique, de cohésion sociale et de développement durable.

Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques tendant à favoriser l'accès aux services d'intérêt général ainsi que l'accès aux infrastructures du très haut débit, fixe et mobile, sur l'ensemble du territoire. Dans ces domaines, elle élabore toute proposition utile et participe au suivi territorial des politiques interministérielles.

Elle contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales et européennes de cohésion économique, sociale et territoriale ; à ce titre, elle élabore une réflexion prospective et stratégique sur les métropoles. Elle participe à l'élaboration des mesures tendant au renforcement de l'équité territoriale dans le déploiement des services et infrastructures d'intérêt national et à leur mise en œuvre.

Elle veille à la cohérence des aides budgétaires et fiscales qui concourent aux politiques de cohésion territoriale et participe à la détermination de leur périmètre.

Elle coordonne les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre par les préfets de région assistés par les secrétaires généraux pour les affaires régionales.

Elle coordonne la préparation et le suivi des politiques et des procédures contractuelles d'aménagement et de développement territorial associant l'Etat et les collectivités territoriales. A ce titre, elle est tenue informée par les services intéressés des prévisions budgétaires et des évaluations relatives à ces politiques et elle en assure la synthèse.

Elle veille à la coordination des politiques sectorielles intéressant la cohésion et la compétitivité des territoires et propose toute mesure de nature à concourir à la réalisation de ces deux objectifs.

Dans le respect des attributions des représentants de l'Etat territorialement compétents, elle assure la coordination et le suivi des politiques d'implantation territoriale des administrations et établissements publics de l'Etat sous l'autorité de leur tutelle.

En matière de mutations économiques, elle participe, au plan interministériel, aux actions d'anticipation et d'accompagnement des restructurations et à la revitalisation des territoires.

Elle est informée, dans le cadre de la préparation des lois de finances, des actions relevant des programmes budgétaires qui contribuent à l'aménagement du territoire.

Article 2

La délégation est dirigée par un délégué assisté de deux directeurs respectivement chargés :

- a) De la coordination et de l'action interministérielle ;
- b) De l'accompagnement des mutations économiques.

Le délégué est également assisté d'un chef de service chargé de la prospective, des études, de l'évaluation et de l'action internationale.

Le directeur chargé de la coordination et de l'action interministérielle exerce les fonctions d'adjoint au délégué.

Article 3

Le délégué et les directeurs sont nommés par décret en conseil des ministres.

Article 4

La délégation prépare l'ordre du jour et, en liaison avec les ministères concernés, les délibérations du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire. Outre la mise en œuvre des décisions

du comité, elle assure le suivi des décisions gouvernementales relatives à la politique nationale d'aménagement, de développement et de compétitivité du territoire. Elle propose au Premier ministre et au ministre chargé de l'aménagement du territoire les orientations

générales relatives à l'affectation des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

H.N.

VOYAGE D'ETUDE DU CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vendredi 9 et samedi 10 octobre 2009

Jean-Marie SIMON

Vendredi 9 et Samedi 10 octobre 2009, le Cercle s'est rendu en Moselle. Ce déplacement, organisé de main de maître par Jean-Marie Maîtresse (ancien commissaire à l'industrialisation) dont nous avons apprécié les qualités professionnelles et relationnelles a passionné la vingtaine d'entre nous qui y participaient.

A Metz, tout d'abord, après avoir découvert, sous le soleil, la monumentale et toute germanique gare, une visite guidée de la cathédrale Saint-Etienne à l'architecture originale nous a fait découvrir ses admirables vitraux qui résument près de sept siècles d'histoire de l'art, coloré et priant, des maîtres verriers.

Puis réunion au Conseil Général où la solennité des lieux fût vite tempérée par les propos sans langue de bois tenus par le Président et ses collaborateurs. L'on y (re)découvre que l'Alsace-Moselle dispose toujours d'un statut particulier hérité du régime allemand et que nos collectivités territoriales, trop nombreuses et aux compétences qui s'enchevêtrent, ne sont guère armées pour monter des projets en commun avec leurs homologues sarroises ou luxembourgeoises.

Après un déjeuner au cours duquel le Secrétaire Général de la Préfecture nous a exposé les enjeux économiques auxquels la Ville et le Département se trouvent confrontés et quelques bonnes raisons d'être optimiste, et après une visite éclair du Préfet de Région venu saluer le Cercle et son éminente membre Nicole Catala, ancienne ministre (et lancer un appel à idées : « que recommande le Cercle à la Lorraine ? »), nous sommes partis pour Bitche. Trajet écourté par les diserts Roland Hoff, maire-adjoint de Bitche, et Jean-Marie Maîtresse nous commentant les lieux traversés, si chargés d'histoire, et nous préparant à aborder le « Bitcherland », l'objet de notre déplacement.

L'arrivée à Bitche mit à mal la modestie bien connue du Cercle : accueil par le Maire et le Conseil municipal sur le perron de la Mairie, avec les media locaux, photo officielle rehaussée par la présence, en grande tenue et tricorne, de Werner Euskirchen, ancien magistrat allemand de Deux-Ponts, co-initiateur des projets transfrontaliers rappelés dans les comptes-rendus ci-dessous.

La réunion qui a suivi avait été minutieusement préparée par le Maire, Gérard Humbert, et ses collaborateurs. Nous avons ainsi découvert une région de Bitche active et accueillante, fière de son passé (et confiante en son avenir) militaire, parfaitement bilingue (grâce à la pratique courante de la langue locale, le francique « Platt ») et sans complexes, riche en ressources touristiques, cablée et branchée... et, nous l'avons constaté le soir même, fine gastronome. Le « Cercle des aménageurs » - ainsi nous appelait-on - a pu ainsi prendre une optimiste leçon de terrain.

La visite de la citadelle de Bitche qui surplombe la ville, le lendemain matin, scandée par un film historique émouvant, nous a fait découvrir l'héroïsme des soldats français : Bitche a mérité sa Légion d'Honneur qui y est exposée.

Le centre verrier de Meisenthal et le musée du cristal de Saint-Louis visités avant de reprendre, à Forbach, notre TGV pour Paris, abritent des splendeurs. Même si, la crise aidant, l'activité s'est restreinte, le savoir-faire est toujours là ; mais il flotte en ces nobles lieux comme un parfum de nostalgie.

Voilà un voyage riche d'enseignements pour le Cercle. Les préoccupations de fond des responsables locaux demeurent les mêmes que celles que nous traitions lorsque nous étions à la Datar : désenclavement, conversion industrielle notamment. Mais, aujourd'hui, de nouveaux atouts sont apparus : l'Europe (Bitche a une

position géographique privilégiée) et l'ouverture sur les régions et villes allemandes proches (le passé !), malgré la frilosité de l'administration centrale française et la complexité de notre organisation territoriale.

Mais aussi l'irruption des nouvelles techniques de communication dont le pays de Bitche sera amplement doté.

Mais surtout, et voilà pourquoi nos propos échangés dans le train de retour étaient plutôt optimistes, c'est l'ouverture d'esprit, la ténacité, le sérieux et la volonté des hommes que nous avons croisés qui nous ont rendus confiants dans l'avenir du pays de Bitche.

Quelques bonnes raisons de retourner dans le pays de Bitche : la nature y est verte (nous sommes dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord), le golf a 27 trous les restaurants sont étoilés, l'histoire est partout présente : parc archéologique de Bliesbrück, châteaux-forts, la citadelle, les villes souterraines de la ligne Maginot... Et l'accueil ! Et la musique ! Dans la foulée de notre voyage, Marie-Noëlle Sereni y organise le prochain déplacement de la chorale franco-allemande de Paris (CFA).

J.M.S

REUNION AU CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE

Hervé NORA

Participants :

- M. Philippe Leroy, Sénateur, Président du Conseil général de la Moselle
- Mme Brigitte Rock-Schmitt, Directeur du Cabinet de M. Leroy
- M. Jacques Mambriani, Conseiller spécial du Président,
- M. Alain Pailheret, Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire au Conseil Général
- M. Jean-François Treffel, Secrétaire général de la Préfecture de Metz

Les débats extrêmement riches qui ont caractérisé cette réunion peuvent être classés en trois thèmes : la coopération transfrontalière entre la Moselle et ses voisins, la réforme des collectivités locales et la Lorraine, la filière bois en France et en Moselle. Le présent compte-rendu s'attache à résumer les idées forces qui se sont dégagées.

La coopération transfrontalière (débat avec MM Mambriani et Pailheret)

La politique mise en œuvre par la Moselle en matière de coopération transfrontalière avec ses voisins, la Belgique, le Luxembourg la Sarre et surtout la Rhénanie-Palatinat, est fondée sur des projets précis répondant à des besoins réels et exprimés et non plus sur de simples jumelages cherchant à développer l'amitié entre les peuples.

Ceci implique tout d'abord de trouver, pour chaque idée de projet, le bon interlocuteur de l'autre côté de la frontière. Est-ce le « Kreis » (que l'on peut comparer au département), la commune, le Land ou l'état fédéral ? Puis d'évaluer l'intérêt du projet par l'établissement d'une matrice carrée où sont listés les points positifs et négatifs d'une part, les convergences et les divergences d'autre part. Dans ce processus de choix des projets et de recherche de leur financement, la multiplicité des acteurs français (communes, département, région, administrations locales ou parisiennes, voire l'Etat français lui-même dans le cas du projet de rond-point avec le Luxembourg) pose un vrai problème face à des partenaires qui désignent le plus souvent un interlocuteur unique (exemple de l'apprentissage de la langue du voisin dans les écoles maternelles).

L'intervention de l'Europe est souvent un moteur efficace et une source appréciée de financement. En témoignent l'opération « Jardins sans limites » financée à 50 % par l'Europe ou la prolongation du TGV par rapport au projet initial ; c'est à Baudrecourt que se fait en définitive l'éclatement de la ligne vers Francfort ou Strasbourg.

La réforme des collectivités territoriales (débat avec M. Philippe Leroy)

Ce vendredi 9 novembre, Philippe Leroy et la Moselle recevaient le Président de l'ARCEP (Autorité de régulation de la communication électronique et de la Poste). Avant d'aborder le sujet des collectivités territoriales, il nous a appris ou rappelé que la Moselle était le département qui avait pris le plus d'initiatives en matière de réseaux haut débit et que lui-même avait joué un grand rôle de législateur en ce domaine.

Les idées forces de l'exposé de M. Philippe Leroy sur la réforme des collectivités territoriales, qu'il voit comme un débat et même un combat entre centralisateurs et décentralisateurs alors que l'on assiste à une recentralisation rampante, sont au nombre de quatre.

- La loi de finances « jette le trouble » sur la réforme car la suppression de la taxe professionnelle et l'incertitude sur ses modalités conduisent au gel des initiatives locales. Pourquoi ne pas donner aux collectivités territoriales accès à la CSG puisque, en définitive, elles financent tout ?

- Le problème de l'architecture des institutions doit être posé dans le seul cadre réaliste qu'est celui du financement. Plusieurs lois pourraient alors traiter un par un des problèmes à résoudre, et en particulier du grand Paris, des communes et de l'intercommunalité. Une telle démarche prendrait dix à vingt ans, mais aboutirait.

- Reste alors le grand problème du couple Région - Département, les Régions n'ayant jamais su se mettre en situation de « faire des choses » et de faire preuve d'un esprit stratégique. Aujourd'hui, leur rôle ne dépasse guère la gestion de lycées et de TER tandis que l'Etat français n'est toujours pas capable d'imaginer que les Régions aient un rôle stratégique. Elles n'ont toujours aucun rôle au niveau de l'Europe, ni aucun pouvoir réglementaire (sauf en Corse et dans les DOM/TOM), encore moins de pouvoir législatif.

Reste enfin un autre grand chantier à mener, celui du dédoublement de l'Etat, la RGPP étant une réforme qui donne aux Préfets de région un semblant d'autorité sur les Préfets de département tandis que l'Etat veut tout doubler, ce qui brouille tout dans de nombreux domaines. Dans ceux des colonies de vacances, de l'enfance en danger, des personnes âgées, par exemple. Sur ce dernier point, plus précisément, on donne tous pouvoirs d'agir aux DDASS et aux PRIAC ... alors que ce sont les départements qui paient tout et qui ont les compétences nécessaires ! L'Etat mène une politique de décentralisation et, simultanément, recentralise avec ses fonctionnaires, et multiplie les agences...

Lors du débat qui a suivi, Mme Nicole Catala, ancien Ministre et membre du Cercle, a insisté sur le fait que les lois de décentralisation ont bien précisé les compétences générales attribuées aux différentes collectivités mais ont laissé à chacune d'entre elles la faculté de s'emparer des compétences qui ne leur sont pas attribuées, et ce quelles qu'elles soient. D'où un désordre royal où tout le monde fait tout et où l'Etat n'ose plus ou ne peut plus faire.

La valorisation industrielle du patrimoine forestier français

En réponse aux questions que lui avaient adressées le Cercle compte tenu de son expertise en ce domaine, Philippe Leroy a développé ses idées sur la valorisation industrielle du patrimoine forestier français en les illustrant par les actions menées par le département de la Moselle et la ville de Metz.

La forêt représente potentiellement en France 21 % des énergies renouvelables, mais son utilisation nécessite de trouver les bons modèles économiques. Car brûler du bois est la pire solution, le pire usage du bois ! Comme dans bien d'autres domaines, il faut mettre fin aux objectifs et dispositions contradictoires, vouloir multiplier par 30 l'usage du bois et simultanément pousser à tout brûler, par exemple. Et ce sans prendre conscience des conséquences sur l'appauvrissement de l'humus.

Il faut, certes, développer le chauffage au bois, mais avec prudence et en évitant les maîtres d'ouvrage hasardeux. La raison dicte de mener des projets aux ambitions limitées et avec des maîtres d'ouvrage « convaincants ». C'est, par exemple le cas du projet Metz électricité, projet raisonnable même s'il conduit à transporter par camion du bois sur 120 km... Nombreuses sont, par contre, les actions poussant les particuliers à augmenter très fortement leur demande en bois de chauffage, alors qu'il n'y aura bientôt plus assez de bois !

Philippe Leroy, enfin, a pointé du doigt la réforme selon lui nécessaire de l'Office national des forêts.

H.N.

**INTERVENTION DE JEAN-FRANCOIS TREFFEL
SECRETARE GENERAL
DE LA PREFECTURE DE LA MOSELLE**

Jean-Marie SIMON

La Moselle a connu la fermeture des bassins miniers et ferrifères. Aujourd'hui, Les restructurations engagées par le Ministère de la Défense (6 000 emplois supprimés) mettent à mal l'économie de plusieurs villes que les familles de militaires faisaient vivre.

Mais les actions de reconversion menées depuis de longues années, facilitées par le professionnalisme et le sérieux de la main d'œuvre lorraine, ont porté leurs fruits, même si ceux-ci, la crise aidant, mûrissent plus lentement que prévu. L'acier avec Arcelor Mittal et l'industrie automobile avec Smart (qui produira

des voitures électriques à Hambach) et Peugeot (qui projette une importante extension) prennent le relais. Il faut souligner ici l'importance de la formation professionnelle, qu'une tradition industrielle poussait vers les formations courtes. La création d'un pôle de compétitivité et la présence d'une Université dynamique sont de bon augure de même que l'implantation d'un Center Park.

Trois motifs d'être optimiste : l'aide de l'Etat qui va délocaliser l'INSEE, le TGV qui rapproche considérablement Metz de Paris et de Strasbourg, le dynamisme de l'économie luxembourgeoise qui attire chaque jour 70 000 mosellans (mais entraîne une hausse du foncier côté français).

Enfin, l'ouverture, l'an prochain, du Centre Pompidou va conforter Metz dans son rôle de Centre culturel régional.

J.M.S.



Retrouvez toutes les photos du voyage sur le site du Cercle, www.cpat.asso.fr

REUNION A LA MAIRIE DE BITCHE

Jean-Marie SIMON

Organisée avec soin par le Maire, Gérard Humbert, cette réunion nous a fait découvrir les problèmes, mais aussi toutes les potentialités du « Bitcherland ».

- **Traditionnellement ville de garnison**, Bitche s'est mobilisée lorsqu'elle a appris la dissolution du 57^{ème} régiment d'artillerie stationnée dans la ville depuis 1976, menaçant même de rendre sa Légion d'honneur accordée en 1920 en

reconnaissance de sa résistance acharnée contre l'envahisseur.

Mobilisation payante puisqu'elle récupèrera l'année prochaine le 16^{ème} bataillon de chasseurs actuellement basé à Sarrebruck en Sarre.

- **Mais cela ne résoudra pas tout** et Bitche se bat pour accueillir de nouveaux investissements et être équipée d'infrastructures de transport qui la desservent correctement.

La position frontalière de la ville est évidemment au cœur de cette problématique.

Beaucoup d'habitants sont allés travailler en Allemagne, notamment dans l'industrie de la chaussure à Pirmasens dans le Palatinat, mais le secteur est en reconversion. Des entreprises allemandes se sont implantées à Sarreguemines et 400 français vont travailler sur le site de « Deuxponts ». Il serait souhaitable de développer les relations avec l'ensemble « Bassin houiller lorrain-Sarre », le bassin de population le plus proche de Bitche.

C'est la modernisation des infrastructures de transport, tenant compte du contexte transfrontalier, qui seule peut rompre l'isolement de Bitche, trop éloignée de l'axe lorrain Nancy-Luxembourg et mal reliée à l'Alsace (Haguenu) cependant toute proche. La proximité de l'aéroport de Zweibrücken et du réseau autoroutier allemand doit ainsi être mieux exploitée.

- Bitche souhaite exploiter ce contexte transfrontalier tout en valorisant sa propre identité forgée par des siècles d'histoire mouvementée.

Ici, la dimension culturelle est omniprésente.

Les Bitchois sont bilingues (l'allemand était la langue officielle quand Bitche faisait partie du Saint Empire, avant 1766, et de 1871 à 1918), mais ils pratiquent le Platt, le dialecte francique que parlaient Clovis et Charlemagne.

Les classes des établissements scolaires bitchois sont biculturelles, une école maternelle étant même à cheval sur la frontière.

Les manifestations culturelles transfrontalières sont nombreuses et vivantes, notamment avec la ville jumelée de Lebach dont le maire était présent à notre réunion au cours de laquelle c'est le maire d'une autre ville voisine, Eguelshardt, qui a évoqué le thème de l'histoire locale.

Un festival de musique, Euroclassique, connaît, lui, une renommée grandissante. La dimension culturelle dialectale et transfrontalière apparaît de façon vivante dans les émissions de la radio locale, Radio Studio1, et dans celles de la télévision locale, TV Cristal. Cette dernière utilise un réseau câblé de 46 communes côté français (37 000 personnes) et touche 70 000 foyers sur le réseau câblé allemand. La coopération avec l'homologue allemand d'Offenener Kanal aboutit à des émissions communes pour la jeunesse, des actualités en dialecte, des émissions culturelles et gastronomiques.

A noter que, la frontière n'existant plus dans la vie quotidienne, la délinquance s'est faite aussi

transfrontalière ! Mais des gendarmes sont venus nous dire que leur pratique de l'allemand et une coopération étroite avec la Polizei étaient gages d'efficacité.

- Favoriser la fréquentation touristique du Bitcherland constitue l'un des axes de développement privilégiés par la Ville.

C'est précisément sur ce thème du tourisme que l'image de Bitche est en train de se modifier. Bitche devient en effet une destination touristique grâce à sa citadelle (dont la visite, le lendemain, nous a tous passionnés, voir le compte-rendu ci-après) et à Simserhof, un impressionnant fort de la ligne Maginot, grâce à son « Jardin pour la Paix », à son golf de 27 trous, aux sports de nature, au parc archéologique et aux cristalleries tout proches.

Bitche fait partie de l'association des villes fortifiées du grand Est, avec Saarlouis, Luxembourg, Toul, Vic sur Seille...

Elle souhaite s'appuyer sur le dynamisme du **Parc naturel régional des Vosges du Nord** qui lui-même collabore avec le Pfälzerwald voisin.

Le PNR s'étend sur 85 000 ha et concerne 113 communes de la Moselle et du Bas-Rhin. Il participe au programme Interreg IV. Il pratique une active politique de protection du patrimoine naturel forestier (réserves biologiques, réserve transfrontalière de biosphère...) et vise, en s'appuyant sur des réussites marquantes comme les marchés paysans transfrontaliers, ses 40 musées ou la participation citoyenne, le label « destination touristique d'excellence ». Ceci constituerait un attrait supplémentaire de qualité pour le Bitcherland.

J.M.S.

(avec l'aide des notes de Jean-François Drevet)

VISITE DE LA CITADELLE DE BITCHE

Jean-François DREVET

Elle occupe un excellent site naturel, un bloc de grès des Vosges entouré de tous les côtés par un escarpement assez abrupt. Le château fort du Moyen Âge a servi de résidence aux comtes des Deux-Ponts (Zweibrücken), puis il a été détruit pendant la guerre de Trente ans par les Suédois.

En 1679, dans le cadre des annexions en temps de paix opérées par ses chambres de réunion, Louis XIV a fait occuper Bitche et une première forteresse a été réalisée par Vauban (qui

trouvait le site trop étroit), puis les constructions sont démolies après la restitution de Bitche au duc de Lorraine (en 1697, au traité de Ryswick, Louis XIV a dû renoncer aux annexions effectuées depuis 1678, sauf Strasbourg).

En 1738, dans la Lorraine de Stanislas Leszczyński, avant même son annexion à la France (1766), les ingénieurs de Louis XV construisent une nouvelle citadelle comme maillon de la ceinture de fer planifiée par Vauban pour sécuriser la ligne Dunkerque Landau. Nous visitons les souterrains et les aménagements réalisés : le puits (avec une roue à écureuil afin de monter des seaux de 200 litres), la forge, la boulangerie, l'église et la citerne creusée à sa base (à l'époque, on ne bombardait pas les églises).

Les travaux sont assez efficaces pour permettre à la citadelle de résister aux Prussiens en 1793 et aux Bavares en 1870, au cours d'un siège héroïque, mais sanglant (186 morts français et 23 morts allemands) et inutile (d'après l'excellent film projeté au cours de la visite), mais qui vaudra à la ville la légion d'honneur en 1920, après son retour à la France.

De 1871 à 1918, la citadelle est occupée par l'armée allemande, mais elle n'est plus frontalière, donc sa valeur militaire est réduite. Reprise en 1918, elle est intégrée dans le dispositif de défense français, basé sur la ligne Maginot, dont plusieurs grands ouvrages sont encore visitables à proximité de Bitche. La construction de la Ligne Maginot donne du travail aux Bitchois et contribue à la prospérité de la ville avec la garnison.

Dans l'église de la citadelle, seul vestige des constructions de Vauban, on peut voir des photos de l'évacuation des 3 000 habitants de Bitche vers la Charente après la déclaration de guerre de 1939. Les réfugiés peuvent revenir en juillet 1940 et subir le sort de l'Alsace-Lorraine annexée pour la deuxième fois. Bitche est libérée seulement en mars 1945, après avoir passé un hiver à proximité de la ligne de front. Elle reprend alors ses activités de garnison et accueille de nombreux conscrits qui contribuent à sa célébrité.

J.F.D

A PROPOS DE LA RECONVERSION INDUSTRIELLE DE LA LORRAINE

Jean-Marie MAITRESSE

Adjoint au commissaire à l'industrialisation de la Lorraine de 1977 à 1986, j'ai été moi-même commissaire de 1995 à 2002, dernier d'une illustre lignée. Le premier fût Jean Quesnel (1966-1969), précédant d'un an la nomination de son homologue pour le Nord-Pas-de-Calais. Puis Michel Drancourt (1969-1973), Jean-Claude Ralite (1973-1980), Etienne Crespel (1980-1982), Jacques Gory (1982-1985), André Deschryver (1985-1990), Michel Vigier (1990-1994) dont j'ai pris la succession.

Au début des années 60, les premières fermetures dans le secteur des mines ou de la sidérurgie provoquaient la grande marche des mineurs à Paris en 1963, année de création de la Datar.

Dans les années 70, la sidérurgie, qui employait 100 000 personnes, embauchait encore, « malgré » Dunkerque et Fos (où j'ai travaillé de 1971 à 1977), 23 000 personnes travaillaient dans les mines de fer, 25 000 dans les mines de charbon et 20 000 dans le textile (Boussac principalement).

Puis les plans sociaux se sont succédés, mais sans entraîner de licenciements dans les charbonnages, la sidérurgie ou les mines de fer, sauf dans les mines « marchandes » qui n'appartenaient pas à des sociétés sidérurgiques et commercialisaient elles-mêmes leur minerai.

Aujourd'hui, la sidérurgie emploie environ 5 000 personnes et les mines sont fermées.

Les Commissaires ont déployés leurs efforts, avec les collectivités et les services de l'Etat, pour que d'autres activités prennent le relais. Avec quelques difficultés parfois, certains secteurs comme la sidérurgie voyant d'un mauvais œil cette diversification qui apportait des salaires plus élevés et des conventions collectives plus favorables (Renault par exemple). Ces efforts ont porté leurs fruits et la Lorraine est toujours une région très active. Les statistiques sont connues. Je voudrais simplement ici livrer quelques réflexions.

Quelques problèmes de la Lorraine

Elle n'a eu que peu de leaders d'envergure nationale qui la représentent, hormis sans doute Pierre Messmer.

Elle n'a accueilli, pour des raisons stratégiques, aucune industrie d'armement ou d'aéronautique.

Les grands groupes qui ont fait le choix de la Lorraine (EDF, GDF-Suez, Arcelor-Mittal, PSA, Daimler-Benz, Nestlé...) n'y ont pas implanté leurs centres de décisions locaux.

Il n'y a guère de grosses PME familiales comme dans le Nord-Pas-de-Calais. Aujourd'hui, le plus gros employeur régional en Moselle (la moitié de la Lorraine) est le concessionnaire Peugeot avec 650 personnes.

Une image « vieillotte » de la Lorraine subsiste (climat, vieilles usines, formations inadaptées...) que n'améliorent pas les rivalités entre Metz et Nancy...

Mais des atouts solides

Sa position géographique, la qualité de sa main d'œuvre et l'habitude du travail posté, sa culture industrielle sont connus.

Le bilinguisme franco-allemand de la population mosellane, surtout dans le bassin houiller et le pays de Sarreguemines et de Bitche, procure à cette région un « plus » considérable.

La paix sociale (sauf lorsque l'emploi est menacé), le sérieux et le professionnalisme de la main d'œuvre, donnent une image de stabilité appréciée par les investisseurs...

Des investissements, surtout étrangers

Devant le peu d'empressement des investisseurs français, les Commissaires à l'industrialisation se sont tournés vers l'étranger. Vers l'Europe bien entendu, et surtout l'Allemagne qui est le premier investisseur, particulièrement en Moselle. Mais aussi vers l'Amérique du Nord, avec un bureau permanent à Atlanta, et l'Asie, principalement le Japon et la Corée du sud. 570 entreprises de 27 nationalités sont aujourd'hui présentes en Lorraine où elles emploient 69 000 personnes.

La Lorraine s'est longtemps vantée d'être la première destination des investisseurs étrangers en France, ou du moins l'une des toutes premières, mais avec le risque, vécu depuis, de fermetures rapides, d'un éloignement des centres de décision, de délocalisations vers l'Europe de l'Est ou l'Asie (exemples de Daewoo, Rockwell, Scholtès, HP, Dim, Merloni, Ariston...)

Le secteur le plus présent est celui de l'automobile : j'ai souvent soutenu que l'on pourrait fabriquer dans cette région une voiture

entièrement « made in Lorraine » car l'on y trouve un fabricant pour tous les composants, ensembles et sous-ensembles d'un véhicule, et ceci a été acquis en l'espace d'une trentaine d'années. D'autres secteurs sont bien représentés, comme la logistique ou les centres d'appel. Toutes ces implantations s'étant effectuées dans un contexte de forte concurrence.

Le gros concurrent de la Lorraine est redoutable : c'est le Luxembourg qui, en l'espace d'une génération, est passé du tracteur à la Mercedes en utilisant des méthodes quelques peu particulières. Le Luxembourg attire de plus en plus de travailleurs frontaliers lorrains (venant même de Nancy), près de 80 000 par jour.

Quelques problèmes liés au phénomène transfrontalier

Les transports : l'autoroute A 31 (Nancy, Metz, Thionville, Luxembourg) est saturée. Il existe un projet de nouvelle autoroute, l'A 32. Le TER existant doit être modernisé, avec un projet de nouvelle gare.

L'immobilier : les villes et villages frontaliers français voient les prix de l'immobilier s'envoler (terrains comme logements). Ils se transforment lentement en cités dortoirs, et les besoins à satisfaire se multiplient : crèches, écoles, équipements. Cela sans ressources financières nouvelles. Une solution consisterait à mettre en place un système semblable à celui qui existe entre la Suisse et les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain qui favorise une coopération dans tous les domaines et permet l'élaboration de nombreux projets d'aménagement transfrontaliers. La réponse négative du Préfet de Région à qui je proposais l'examen d'une telle transposition, s'appuyant sur les règlements de l'Union Européenne, ne m'a guère convaincu.

La formation : la France, et la Lorraine en particulier, forment dans les écoles, lycées, collèges, universités, école d'ingénieurs et établissements spécialisés, une main d'œuvre qualifiée « prête à l'emploi » qu'elles fournissent au Luxembourg sans que cela ne lui coûte rien...

Conclusion : ... tandis que l'Etat et la Lorraine financent l'amélioration des transports, ce qui développe le phénomène... Vive l'Europe !

J.M.M

L'ECOLE CENTRALE DE PEKIN

Jean DOREY
ACM (1991-1994)

Après la disparition de MAO Zedong en 1976, la Chine entre dans une période de grandes transformations, surtout à partir de l'arrivée au pouvoir de DENG Xiaoping. Les Universités, profondément perturbées, voire fermées, pendant la révolution culturelle, retrouvent progressivement un fonctionnement normal et, à partir de 1980, accueillent des étudiants sélectionnés selon leurs résultats à un concours national, la Chine renouant ainsi avec la tradition des grandes épreuves de sélection qui conduisaient, sous l'empire, aux carrières de mandarin.

Les laboratoires de recherche reprennent leurs activités, avec bien entendu les relations internationales que cela suppose. Des établissements précurseurs cherchent également, dès les années 80, à organiser des échanges d'étudiants. L'Ecole Centrale de Lyon est de ceux-ci, sous l'impulsion d'un professeur de chinois exceptionnel, Raymond VOLANT ... et sous la pression des étudiants. Les autres écoles Centrales se tournent aussi vers la Chine et décident d'y coordonner leurs activités. En 1996, les quatre Ecoles Centrales (Lyon, Paris, Lille et Nantes) et quatre prestigieuses universités chinoises (Tsinghua à Pékin et les trois Universités Jiaotong de Xi'an, Chengdu et Shanghai¹), signent un accord - appelé accord 4+4 - organisant des échanges d'étudiants de deux années conduisant à un double diplôme, les étudiants participant à cet échange recevant à la fois le diplôme de master de l'université chinoise et le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale. Ce programme, toujours en activité aujourd'hui, connaît immédiatement un vif succès et est considéré par le ministère chinois de l'Education, au début des années 2000, comme le plus réussi des programmes d'échanges internationaux d'étudiants, tous pays confondus.

A la même époque, le gouvernement chinois se livre à une analyse critique de ses propres formations d'ingénieurs ; celles-ci consistent essentiellement à enseigner, de façon très encyclopédique, des méthodes éprouvées de résolution de problèmes connus ; tant que la Chine assure son développement comme « atelier du monde », c'est-à-dire en reproduisant des objets développés ailleurs en tirant parti de ses bas coûts de main d'œuvre, ce type de formation peut se révéler pertinent. Mais le gouvernement chinois sait que pour amener la Chine au premier rang économique mondial, celle-ci doit devenir une grande puissance de l'innovation. Et dans cette perspective, les formations chinoises d'ingénieurs apparaissent inadaptées.

Analysant les différents modèles de formation d'ingénieurs des pays occidentaux (Etats-Unis, Angleterre, Allemagne, France, etc.), les experts chinois trouvent un intérêt particulier au système français : le mode de sélection par concours national leur est familier et constitue un gage de qualité du recrutement, les classes préparatoires leur inspirent confiance, avec leur densité de travail et la grande quantité de connaissances à acquérir, enfin la solidité d'un modèle de formation vieux d'environ deux siècles leur semble constituer une bonne caution.

Connaissant particulièrement les Ecoles Centrales au travers du programme « 4+4 », le Ministère chinois de l'Education formule clairement sa demande au début de l'année 2002 : « faites-nous une Ecole Centrale en Chine » ; cette demande est immédiatement précisée : les Chinois veulent non seulement la formation Centralienne, mais aussi les Classes Préparatoires ; et comme les professeurs venant de France enseigneront dans notre langue, les étudiants devront commencer par apprendre la français, au cours d'une première année d'études essentiellement consacrée à cet apprentissage.

Du côté des Ecoles Centrales, la réflexion s'engage : faut-il accepter ou décliner la proposition ? Rapidement, le « oui » l'emporte : les grandes entreprises françaises présentes en Chine manifestent immédiatement de l'intérêt tant elles ont besoin d'ingénieurs chinois formés à la française, il apparaît clairement que former chaque année plus de cent étudiants chinois d'élite dans un contexte culturel français peut constituer un remarquable vecteur d'influence de la France en Chine, enfin, pour les Ecoles Centrales, cela constitue une reconnaissance internationale éclatante.

¹ Cette dernière est maintenant célèbre dans le monde entier pour avoir, la première, établi un classement mondial des universités, connu sous le nom de « classement de Shanghai ».

Les discussions s'engagent : il faut décider dans quelle province implanter le projet, trouver une université chinoise partenaire pour l'opération, définir la répartition des tâches et surtout des coûts, s'accorder sur un calendrier, trouver les ressources humaines adéquates, etc.

La question du lieu d'implantation se résout rapidement, selon un processus qui nous est familier : de nombreuses provinces de Chine se sont portées candidates pour accueillir ce projet, la seule façon d'éviter toute jalousie est de réaliser l'opération dans la capitale, Pékin. L'Administration française aurait spontanément tenu le même raisonnement ...

Le choix de l'Université d'accueil se révèle plus délicat : Tsinghua, la partenaire naturel, courtisé par le monde entier, s'implique mollement ; or la détermination des acteurs est un facteur clé de réussite ; l'Ecole Centrale de Lyon a un accord particulier de double diplôme avec l'Université d'Aéronautique et d'Astronautique de Pékin (Beihang) qui manifeste immédiatement un grand enthousiasme ; ce sera donc Beihang.

Les bases de l'accord sont trouvées en 2004 et, le 1^{er} novembre de cette même année, les partenaires signent la déclaration d'intention ou Memorandum of Understanding. A partir de ce moment, tout va vite : l'accord définitif est scellé en avril 2005 et l'Ecole Centrale de Pékin ouvre ses portes sur le campus de l'Université Beihang en septembre 2005, accueillant une première promotion d'une centaine d'étudiants chinois d'un niveau exceptionnel.

L'accord pose en principe une répartition aussi équilibrée que possible des charges, les contributions des deux parties devant être équivalentes, en matière de ressources humaines d'une part, de moyens matériels d'autre part.

Les Ecoles Centrales ont la responsabilité – et la maîtrise – complète de la pédagogie et de la politique de recherche.

Les étudiants suivent ainsi un cursus de six années :

- trois ans de cycle préparatoire avec une première année essentiellement consacrée à l'apprentissage de la langue française et deux années directement inspirées des classes de mathématiques supérieures et de mathématiques spéciales préparatoires aux grandes écoles
- trois ans de cycle ingénieur adaptés du programme de Centrale Paris.

En logique chinoise, il s'agit de quatre années de premier cycle universitaire conduisant à un diplôme de bachelor, suivies de deux années de master.

La formation à la langue française s'appuie sur un programme de vingt heures d'enseignement par semaine en première année, six heures par semaine en deuxième et troisième années, le nombre d'heures en cycle ingénieur étant modulé en fonction du niveau des élèves. Cette formation linguistique est assurée par une équipe de dix-huit enseignants de français, composée pour un tiers de francophones natifs et pour deux tiers d'enseignantes chinoises.

Les enseignements scientifiques de cycle préparatoire sont dispensés pour moitié en français par des enseignants français et pour moitié en chinois par des enseignants chinois, les programmes ayant été définis par la partie française. L'équipe d'enseignement est animée par deux professeurs – un mathématicien et un physicien – détachés du Lycée Louis le Grand et résidant de manière permanente à Pékin.

Les enseignements de cycle ingénieur sont pour l'essentiel assurés par des professeurs des Ecoles Centrales qui viennent dispenser leurs cours par périodes bloquées de deux à trois semaines.

Outre ces enseignements, le programme comporte une solide formation à la langue anglaise, les étudiants devant être capables, à la sortie de l'Ecole, de travailler dans les trois langues : chinois, français, anglais.

Au terme du cursus, les étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences académiques reçoivent un diplôme de master de l'Université Beihang et un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Pékin, reconnu par le Ministère français de l'éducation (procédure en cours).

Quels sont les principaux défis à relever ?

Le financement

Pour garantir la qualité du recrutement, les droits de scolarité versés par les étudiants sont les mêmes que ceux demandés aux autres étudiants des grandes universités chinoises, soit environ 550 Euros par an ; or les charges sont très élevées : la rémunération de la direction française, celle des deux professeurs chargés d'encadrer le cycle préparatoire, le coût des missions de professeurs des Ecoles Centrales françaises pour assurer l'essentiel de l'enseignement en cycle ingénieur, constituent des sources de dépenses très lourdes. L'Etat en a pris une grande part au démarrage et se désengage progressivement ; la Fondation Bru, qui a soutenu le projet dès l'origine, et les entreprises partenaires de l'opération² apportent des contributions essentielles, mais l'assise financière reste très fragile. Bien sûr, l'objectif est de transférer le savoir faire pédagogique à des enseignants chinois aussi rapidement que possible, et ainsi réduire les charges françaises de personnel et de missions, mais les écarts sont tels que ce transfert est long et difficile.

Les différences pédagogiques

Les systèmes d'enseignement chinois et français reposent sur des principes radicalement différents.

Le système français donne la responsabilité pleine et entière de la mission à l'enseignant ; le professeur est seul responsable de sa pédagogie, de ses méthodes d'enseignement. Chaque enseignant construit son propre cours, ses exercices, ses problèmes, s'imprégnant ainsi de sa matière de la façon la plus intime qui soit.

Le système chinois veut garantir le meilleur enseignement possible, de façon homogène, à l'ensemble des jeunes Chinois ; pour chaque niveau de chaque discipline, il fait rédiger le manuel de cours par les meilleurs spécialistes ; ceux-ci ont également pour mission de fabriquer les exercices qui seront mis à la disposition des enseignants, avec les corrigés, dans une banque de données nationale disponible sur internet. Le système, dans un souci d'égalité et de qualité, délègue très peu aux enseignants qui, en premier cycle universitaire du moins, sont avant tout des lecteurs, au mieux des commentateurs, du manuel officiel.

Il est clair que la méthode française se révèle beaucoup plus exigeante et la plupart des professeurs chinois hésitent à s'y engager, en reconnaissant bien souvent qu'ils ne s'en sentent pas vraiment capables.

Les objectifs pédagogiques sont également très différents, le problème ce posant dans des termes distincts selon que l'on considère le cycle préparatoire et le cycle ingénieur.

- En premier cycle, l'université chinoise s'attache surtout à dispenser des connaissances de façon très encyclopédique alors que le système français – sans négliger les acquis indispensables – met beaucoup l'accent sur l'abstraction, le raisonnement, la manipulation logique de concepts, la démonstration ; on mesure bien l'écart entre la tradition confucéenne (assimilée par un système d'autorité) où chaque question a une réponse unique qui est en quelque sorte la Vérité objective, et la culture française héritée des Lumières qui met l'accent sur la remise en cause rationnelle de tout dogme, l'individu étant encouragé à se forger sa propre vision de la réalité.
- Plus tard, la question du raisonnement est moins prégnante car la gymnastique intellectuelle est acquise ; la difficulté essentielle réside à faire diffuser le modèle typiquement français de l'ingénieur généraliste qui doit connaître et comprendre les concepts essentiels de chacune des sciences de l'ingénieur ; il en résulte la nécessité de « compacter » les enseignements de façon à ne conserver dans chaque discipline que la partie la plus essentielle... et de la faire assimiler par les étudiants. Exercice redoutable !

Les formations françaises d'ingénieurs mettent par ailleurs fortement l'accent sur le travail en équipe qui correspond simplement à la réalité de la vie professionnelle, que ce soit en entreprise ou en laboratoire de recherche. L'université chinoise cherche à évaluer individuellement l'étudiant tout au long de son parcours et il a fallu près d'un an de discussions souvent difficiles pour faire admettre que l'on puisse évaluer individuellement la contribution de chacun des membres d'une équipe au résultat global !

² À ce jour : TOTAL, EDF, SAFRAN, SCHLUMBERGER, PSA Peugeot Citroën, ALSTOM, ORANGE, Société Générale, Ernst & Young et ArcelorMittal

Quelles perspectives ?

On le voit, la tâche n'est pas aisée mais les acteurs dans leur ensemble sont conscients de l'ardente obligation de réussite : elle est indispensable vis-à-vis des institutions elles-mêmes, vis-à-vis des partenaires qui ont donné leur confiance et, plus encore, vis-à-vis des étudiants d'élite qui ont fait le choix de l'expérience sino-française. Et dans le sillage de l'Ecole Centrale de Pékin, se développent d'autres programmes : le Groupe des Ecoles de l'Aéronautique a démarré en 2007 une opération analogue à Tianjin, avec l'Université d'Aviation Civile, essentiellement pour répondre aux besoins d'Airbus qui a ouvert une ligne d'assemblages d'A 320 ; à Shanghai, le groupe ParisTech, déjà très actif au travers de masters conjoints avec les plus grandes universités, envisage une opération analogue ; à Canton, un consortium d'établissements conduit par l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG) et l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) est associé à la prestigieuse Université Sun Yat Sen pour lancer en 2010 une formation conjointe d'ingénieurs tournés vers le nucléaire civil ; sans compter les initiatives des Universités de Technologie, du Groupe Gay-Lussac des écoles françaises de chimie ou encore le programme ASINSA des INSA.

Le savoir-faire français en matière de formation d'ingénieurs se déploie donc en Chine avec une vigueur exceptionnelle ; pour tous ceux et celles qui y participent, il s'agit d'abord de contribuer au rayonnement de la France dans ce immense pays et de développer la connaissance mutuelle entre ces deux grandes cultures et, par là, de renforcer l'amitié entre les deux peuples.

NOTES DE LECTURE

LES VILLES VIVANTES Italie XIII^e - XV^e siècle

d'Elisabeth Crouzet-Pavan
Livre publié chez Arthème Fayard 2009

Jean-Paul LACAZE

Pour quiconque aime l'architecture et l'urbanisme, le voyage en Italie garde une valeur initiatrice essentielle. Cet ouvrage ne vous propose pas un voyage en chambre de plus, mais il constitue une remarquable préparation aux longues flâneries dans ces villes de Lombardie, de Toscane et de Vénétie.

Les livres d'histoire ont longtemps été marqués par des attitudes idéologiques ou dogmatiques qui s'opposaient dans des débats stériles.

L'historiographie des dernières décennies dépasse ces postures en s'attachant à des analyses critiques rigoureuses des sources écrites, en utilisant les acquis d'autres sciences comme l'archéologie, et en précisant les termes des débats non tranchés. Pour prendre deux exemples, nous ne saurons jamais qui a armé le bras de Ravailac, et Roger Godineau a démontré, preuves numismatiques en main, que Vercingétorix ne portait pas de moustache !

Pour construire son sujet, Elisabeth Crouzet-Pavan a pu s'appuyer sur des fonds d'archives anciennes publiées et commentées par ses

collègues. L'impressionnante liste de notes et de sources - 150 pages - témoigne d'une érudition remarquable, mais la clarté de l'écriture rend l'ouvrage accessible à tout lecteur cultivé. 17 chapitres détaillent les respirations économiques, les modes de gouvernance, les métiers, la vie des familles sur la base de comparaisons entre une trentaine de villes. La couverture de cet ouvrage est une reproduction d'une fresque d'époque montrant, de dos, deux personnages qui observent leur ville appuyés au parapet d'un immeuble haut, la présence de la cité étant matérialisée par l'émergence de deux clochers. Jolie manière de nous rappeler que l'observation approfondie est un préalable essentiel à toute démarche d'urbanisme ;

Une leçon capitale s'en dégage. Max Weber a cru voir dans ces villes le prototype universel de la ville capitaliste émergente. Mais la simultanéité de certains facteurs, notamment la réouverture de la Méditerranée au grand commerce maritime et l'invention de pratiques novatrices – l'actionnariat, l'assurance et la lettre de change – n'induit que des ressemblances partielles et ne peut suffire à définir un modèle urbain comme le souligne l'auteur. Les différences de destin sont plus significatives que les ressemblances. Dans le champ des institutions, l'émergence d'un pouvoir communal aux mains des bourgeoisies se limite à quelques décisions utiles au commerce ; il revêt des formes variées et se situe souvent en alternance avec le retour du système féodal aux mains d'un prince, d'un duc ou d'un évêque qui modèle la ville à sa convenance. Les

Républiques, notamment Gênes ou Venise, sont en réalité des oligarchies contrôlées par les grandes familles de haute noblesse réunies dans un Sénat et, dans le cas de Venise, par un Conseil des dix dont les décisions restaient secrètes ; rien à voir avec une pratique démocratique. Si l'essor – et la concurrence fratricide – de ces deux villes repose sur la maîtrise du « grand commerce » maritime, la suprématie de Florence sur les villes non portuaires s'explique par la laine et la banque. Les moteurs économiques de l'essor diffèrent eux aussi.

Le dernier chapitre, *vivre ensemble*, se conclut par un commentaire (p 327) qui reste d'actualité: « ... le mythe du « quartier » est actif et incite à considérer la communauté locale comme un modèle immuable, un cadre normal et constant, comme si le village devait être, par nécessité, reformé dans la ville. Selon ces visions

largement iréniques, les lieux de la vie collective paraîtraient alors devoir venir simplement se superposer sur ce premier cadre pour offrir les scènes propices au rassemblement, à la liesse, à la construction de la cohésion. Mais il faut se garder des chimères de l'harmonie et des pièges d'une fausse simplicité de l'organisation urbaine et sociale... La ville n'est pas immuable dans sa structuration et son décor et, quand bien même elle le serait, les usages sociaux et les pratiques cérémonielles modifieraient les significations de ces espaces. Il revient en effet à la communauté urbaine d'inventer avec constance ses rapports à l'espace et de choisir les lieux qui servent à sa réunion, ceux où elle se présente dans la fiction de son unité, ceux que privilégie plutôt l'un ou l'autre des groupes que cette communauté fédère. »

J.P.L

VISITE DU CERCLE A L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MERY-SUR-OISE

Jean-Marie SIMON

Le Cercle était convié, le 25 novembre, à visiter l'usine de traitement d'eau potable de Méry sur Oise.

Exploitée par Véolia Eau (Cie Générale des Eaux), elle est l'une des trois usines de production d'eau potable (avec celles de Choisy-le-Roi, sur la Seine, et de Neuilly-sur-Marne) dont dispose le Syndicat des Eaux d'Île-de-France pour desservir 4 millions d'habitants répartis dans 144 communes du nord et de l'est de la capitale en utilisant un réseau de près de 9 000 kms de canalisations.

L'usine de Méry-sur-Oise produit chaque jour 170 000 m³ (soit 170 millions de litres) d'eau potable pour 39 communes du Val d'Oise essentiellement, de Seine-Saint-Denis et des Yvelines, soit 800 000 consommateurs.

Nos deux guides, Jean-Luc Willems et Christian Ravier, nous ont fait découvrir comment, à partir de l'eau brute de l'Oise, rivière célébrée par Van Gogh dans la commune mitoyenne d'Auvers-sur-Oise, mais aujourd'hui polluée par les pratiques agricoles et industrielles, on pouvait « fabriquer » une eau de qualité surpassant les normes sanitaires françaises et européennes.

Une double chaîne de traitement sophistiquée

L'eau potable distribuée par l'usine de Méry résulte d'un mélange de 20% d'eau traitée par une filière biologique (qui préserve les sels minéraux) et 80% d'eau traitée par une filière de « nanofiltration » ou membranaire (qui, elle, élimine les sels minéraux). Ces deux filières travaillent en parallèle.

La filière biologique :

Avant d'être traitée, l'eau pompée dans la rivière décante naturellement dans un bassin de 5 ha. où elle se débarrasse des plus grosses particules en suspension. Elle est ensuite filtrée sur un lit de sable puis traitée à l'ozone pour détruire les germes et « désactiver » les virus. Une filtration plus poussée sur du charbon actif la débarrasse ensuite des dernières traces de matière organique qui pourraient provoquer un développement bactérien dans le réseau de distribution. Une addition de chlore permet enfin de la

prémunir contre des pollutions bactériennes accidentelles dans le réseau de distribution.

La filière par membranes :

Après une décantation à l'aide de flocculants et de coagulants, l'eau est traitée à l'ozone avant d'être filtrée par une double couche de sable et de charbon. Elle est ensuite « micro filtrée » pour retenir toute particule supérieure à 6 microns avant d'être traitée par nanofiltration : l'eau traverse sous pression un réseau de membranes qui retient les particules supérieures à 1 nanomètre (1 milliardième de mm.), c'est-à-dire les matières organiques, sulfates, virus, bactéries et pesticides.

En fin de filière, le gaz carbonique en excès est enlevé et une désinfection aux ultraviolets achève le traitement.

C'est dans cette usine de Méry que la technique de nanofiltration a été appliquée pour la première fois au monde au traitement des eaux de rivière.

Télésurveillance

L'ensemble des équipements de production, du réseau, réservoirs et stations de pompage est contrôlé en continu par de multiples capteurs et automates qui transmettent leurs informations à un poste de contrôle central : cela permet l'optimisation du fonctionnement de l'ensemble et même d'assurer sa conduite automatique pendant la nuit.

Une qualité de l'eau contrôlée en permanence

De la rivière au robinet du consommateur, l'eau est sous surveillance permanente. Des capteurs en chaîne analysent en permanence la qualité de l'eau de l'Oise en amont des prises d'eau, puis tout au long des filières de traitement, à la sortie de l'usine, dans les canalisations et les réservoirs.

Ainsi, sur l'ensemble du réseau de distribution, 600 points de contrôle mesurent 80 paramètres et fournissent chaque jour 600 résultats certifiés.

A ces contrôles de qualité réalisés par l'opérateur s'ajoutent ceux effectués par les DDASS et par un laboratoire agréé indépendant.

Des effluents traités

Les boues produites par les filières de traitement (effluents des décantations et eaux de lavage des filtres) font-elles-mêmes l'objet de traitements qui les stabilisent avant d'être orientées comme amendements des sols vers la filière agricole.

Le tout pour ? 4,03 € les mille litres d'eau -livrés à domicile-, taxes et frais d'assainissement compris.

...et nous avons pu constater que la certification ISO 14.001 accordée à Véolia Eau pour l'ensemble de ses activités techniques était méritée, lorsque le restaurant voisin nous a servi sa carafe d'eau.

J.M.S.

« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »



Sur le site
<http://www.cpat.asso.fr>

La Lettre du Cercle

N° 39 - Décembre 2009

• **Directeur de publication :**

- Hervé Nora,
Président du Cercle

- **Rédacteurs :**

- Hervé Nora
- Jean-Marie Simon
- Jean-François Drevet
- Jean-Marie Maitresse
- Jean Dorey
- Jean-Paul Lacaze

- **Comité de Lecture :**

- Patrice Becquet
- Hervé Nora
- Jean-Marie Simon

• **Édition :**

- Françoise Salomon



LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

HISTORIQUE DU CERCLE

Le cercle pour l'aménagement du territoire, association privée et indépendante régie par la Loi de 1901, a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselin et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR, et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR.

LES MEMBRES DU CERCLE

Le Cercle rassemble aujourd'hui plus de 200 membres. Ils sont, ou ont été, des acteurs de l'aménagement du territoire : Ministres, parlementaires, Délégués et Directeurs à la DATAR, Préfets, hauts fonctionnaires, Présidents Directeurs Généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain ou d'influence, ils portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR travaille depuis les années soixante, et dont tous ses partenaires sont ou ont été fortement marqués. Ils ont souhaité, en adhérant au Cercle, retrouver et entretenir ce climat, et agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine de notre pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national, ainsi que la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte mondial et surtout européen du vingt et unième siècle, impliquent la répartition harmonieuse des activités et de la population sur le territoire.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées au Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa réputation se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.